



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 20 JUILLET 2021**

Mairie de Groissiat

**Présents :** Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Hervé Amiot, Sébastien Brulhart, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

**Excusée :** Madame Déborah BEAUCHESNE.

**Secrétaire de séance :** Madame Stéphanie VOLLE.

**Date de convocation :** 15 juillet 2021.

**Approbation du compte rendu de la séance du lundi 07 juin 2021**

**Compte rendu des décisions du Maire**

. Point subvention :

Dans le cadre de la DETR, la Commune a obtenu l'attribution d'une subvention de 20 %, soit 19 997 €, au titre des travaux de réfection du toit de l'école.

**Comptes rendus des commissions**

**1/ Commission finances – juridique – informatique :**

. Trésorerie positive.

. Un point précis des crédits budgétés et réalisés sera fait lors de la commission du mois de septembre. Pour le moment, le pourcentage de réalisations est tout à fait conforme aux prévisions.

. Travaux cimetiére : l'entreprise a terminé son intervention. Il ne reste à traiter que la partie paysagère qui sera partiellement effectuée par notre équipe technique communale. Lors d'une récente visite sur place, il a été décidé que le portail côté Voie Romaine serait laissé ouvert pour faciliter l'accès vers les nouveaux aménagements. Des places de stationnement seront d'ailleurs créées de ce même côté.

. Point ressources humaines :

- L'une de nos deux ATSEM a annoncé sa démission pour raisons personnelles avec effet au 31 août.

En concertation avec les enseignantes, la directrice de l'école et nos agents, et en tenant compte de l'effectif peu important en grande section, il a donc été procédé à une réorganisation de l'emploi du temps de l'autre ATSEM et des agents périscolaires. L'ATSEM toujours en poste va désormais prendre en charge la classe des petits et moyens et consacrer deux heures par jour aux élèves de grande section, temps durant lequel un agent périscolaire sera mis à disposition de la classe des petits-moyens.

Par voie de conséquence, une autre salariée du service périscolaire voit son emploi du temps renforcé. Jusque-là en contrat, cette salariée sera nommée stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- A compter du 9 août 2021, nous allons signer un contrat de six mois, renouvelable, avec l'agent d'accueil et de secrétariat actuellement en contrat intérimaire.

Informatique : la subvention ayant été accordé pour l'équipement numérique à l'école, les travaux seront effectués rapidement, si possible pour la rentrée scolaire.

**2/ Commission travaux – forêt :**

. Bureaux mairie : les travaux ont bien avancé. Il reste diverses finitions en électricité, téléphonie, pour la porte automatique. L'emménagement se fera sur septembre lorsque le personnel technique sera de retour de congés et également pour permettre au menuisier d'intervenir pour la création des rangements.

. Toit école : le montage des échafaudages est presque terminé. Les travaux de découverture ont débuté.

**3/ Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social :**

Associatif

La réunion du 17 juin avec l'ensemble des responsables associatifs a permis de constater que tous étaient partants pour organiser les habituelles manifestations du mois de septembre

. **vide grenier** le samedi 04 septembre

. **fête du Village** les samedi 11 (marche) et dimanche 12 septembre (tartiflette).

Une réunion de préparation est programmée le 25 août. Nous verrons à ce moment-là en fonction de l'évolution des recommandations sanitaires.

. une lettre d'information « pratique » sera distribuée fin juillet afin de récapituler toutes les recommandations à suivre en cette période estivale (tranquillité vacances, urbanisme, ...) Un article relatif à l'entretien des rivières sera notamment intégré à l'attention de tous les propriétaires concernés.

Une information sur la future campagne de trappage des chats errants en vue de leur stérilisation sera également diffusée. Il faut faire une estimation du nombre de chats concernés afin de signer la convention avec 30 Millions d'amis et pour cela, il faut que les habitants nous fassent remonter les informations quartier par quartier.

. Formation de nos deux référents « ambroisie » : Sébastien Brulhart et Jean Neto ont assisté à une formation le 24 juin dernier. Ils ont appris à reconnaître l'ambroisie mais également à connaître son cycle de vie, ses conditions de prolifération, ... Notre secteur n'est pas une zone infestée mais il faut être extrêmement vigilants et effectuer un signalement en cas de présence détectée.

#### **4/ Commission cadre de vie – environnement – citoyenneté :**

. **Point défense incendie** : suite à une réunion le 2 juillet dernier, nous allons transmettre au SDIS les diverses conclusions de la SAUR. Après analyse de ce rapport par le SDIS, une réunion contradictoire sera organisée, en septembre, avec la SAUR et le SDIS pour définir la ligne d'actions à mener par la Commune. I

. **Plan communal de sauvegarde** : la commission a fait une mise à jour de l'inventaire et de l'annuaire. A la rentrée, une nouvelle réunion permettra de travailler sur les différentes fiches de risques – actions.

### **Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité**

#### **. Cession de terrain à la SA Auto-Ecole Barni et constitution de servitude à titre onéreux sur voie privée communale pour la parcelle B 130.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la SA Auto Ecole Barni, par l'intermédiaire de son dirigeant, M. Aboubakre BARNI, a présenté un projet de création de pistes motos et poids-lourds sur la parcelle B 130 située en surplomb de l'aire de covoiturage à l'entrée nord de la Commune.

La parcelle B 130 ne dispose actuellement pas d'un accès carrossable.

Par conséquent, afin de mener à bien ce projet, la société BARNI souhaite acquérir un morceau de la parcelle communale B 490, limitrophe de la parcelle B 130, et obtenir une servitude de passage sur la voie communale privée existante, elle-même desservie par un accès direct sur la RD 111.

La voie communale privée susvisée fait elle-même l'objet d'une servitude de passage au profit de la société Granulats Vicat, constituée lors de la cession à la Commune de la parcelle B 490, entre autres.

La société Granulats Vicat a été consultée et a donné son accord en vue du partage de la servitude de passage avec la société BARNI et du déplacement de la barrière mise en place à l'entrée de la voie jusqu'à l'endroit du futur accès à la parcelle B130.

Madame le Maire présente un plan topographique (ci-joint) permettant d'apprécier l'emprise du projet.

Elle explique que les services de Haut Bugey Agglomération ont émis un avis favorable, sous réserve du respect des réglementations en vigueur, quant à la faisabilité de ce projet de pistes sur la parcelle B 130 et uniquement sur celle-ci.

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'avant toute négociation, elle a informé Monsieur Barni que, en cas d'avis favorable à sa requête, le coût pour la commune, devrait être nul.

Ainsi, il a été déterminé que la constitution de servitude de passage se ferait à titre onéreux, le montant de l'indemnité devant permettre à la Commune de financer les travaux suivants :

. les frais de déplacement de la barrière d'accès existante située à l'entrée de la voie privée communale.

. la clôture le long du tènement cédé par la Commune et le portail du futur accès (cf également plan topographique susvisé)

. la mise en place d'un panneau signalant que la voie est privée, à l'entrée de celle-ci, puisque la barrière d'accès aura été déplacée.

Un devis de ces différents travaux sera établi pour déterminer le montant de l'indemnité de servitude.

Par ailleurs, la servitude de passage qui sera désormais partagée avec Granulats Vicat sur la première partie de la voie impliquera que l'entretien inhérent sera partagé pour moitié entre les deux utilisateurs sauf si les dégradations sont uniquement imputables à l'une des parties.

Il est également rappelé que la société Barni devra faire, à ses frais, toutes les démarches relatives à l'obtention des autorisations d'urbanisme ou autres nécessaires à la réalisation des clôtures, portail et tous autres travaux entrant dans le champ de l'application du plan local d'urbanisme intercommunal ou de toute autre réglementation en vigueur.

Tout aménagement non conforme sera aussitôt sanctionné.

En cas de non réalisation des travaux de création d'accès et de pistes par la société Barni, la Commune se réserve le droit de mettre fin à la servitude de passage.

En cas de réalisation de travaux non conformes au projet de pistes présenté par la société Barni, la Commune se réserve le droit de mettre fin à la servitude de passage.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

. d'accepter de céder à la SA Auto Ecole Barni une parcelle de 367 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle communale B 490 (voir plan de division ci-joint) pour une valeur de 3 euros / m<sup>2</sup> soit 1 101 euros.

. d'autoriser la constitution d'une servitude de passage à titre onéreux au profit de la SA Auto Ecole Barni sur une portion de la voie privée située sur la parcelle communale B 490, étant précisé que l'indemnité permettra à la Commune de financer les travaux mentionnés ci-dessus. Le montant de l'indemnité correspondra au montant des devis établis par la Commune. Ce montant sera versé à la Commune dès la signature de l'acte de cession avec constitution de servitude.

. de l'autoriser à signer tous actes et documents afférents à ce dossier qui sera confié à l'Etude notariale Coiffard-Beauregard-Jossier, à Oyonnax.

. de dire que tous les frais, quels qu'ils soient, seront supportés par la SA Auto école Barni.

**. Plan de relance – continuité pédagogique : subvention projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ; convention avec l'Education Nationale**

Madame le Maire explique que le dossier de demande de subvention déposé par la Commune au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) a été accepté.

Le montant de cette aide s'élève à 6 915 € pour un montant de dépenses subventionnables de 9 493.00 €.

Afin de finaliser le dossier, une convention doit être signée entre la Commune et l'Education Nationale.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. de l'autoriser à effectuer toute démarche relative à ce dossier et à signer tout document afférent et notamment la convention susvisée qui servira de support au paiement de la subvention accordée.

**. Demande de subvention au Département de l'Ain au titre du Patrimoine historique : monument aux Morts du cimetière communal.**

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs mois, une vaste opération de nettoyage et des travaux importants ont été réalisés au cimetière communal notamment la création d'un ossuaire, l'agrandissement du columbarium et l'amélioration du Jardin du Souvenir.

Une aide de la Région a été obtenue pour cette tranche de travaux.

Dans la continuité de cette remise en état du cimetière, il est apparu nécessaire de rénover entièrement le monument aux Morts qui s'y trouve.

En effet, ce monument est très abîmé et il convient de le rénover pour des raisons de sécurité et d'esthétisme.

Le montant estimé des travaux est de 9 151.80 €.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

. d'approuver les travaux de remise en état du Monument aux Morts du cimetière.

. de l'autoriser à effectuer une demande de subvention au Département de l'Ain dans le cadre du dispositif de contractualisation 2021-2022-2023 au titre du patrimoine historique bâti.

. de l'autoriser à effectuer toute démarche relative à ce dossier et à signer tout document afférent.

**. Amortissement des subventions d'équipement du chapitre 204**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'instruction comptable M 14 prévoit que les subventions d'équipement versées tant aux organismes publics que privés sont comptabilisées au chapitre 204 et que ces subventions doivent faire l'objet d'un amortissement.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de prévoir que :

- les subventions versées aux organismes privés seront amorties sur une année.
- les subventions versées aux organismes publics seront amorties sur une année.
- la présente décision sera valable au titre de l'exercice 2021 uniquement.
- les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2021.

**. Décision budgétaire modificative n°1 Budget principal**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver les décisions budgétaires modificatives suivantes :

**Dépenses de Fonctionnement**

739223 FPIC		+ 790.00 €
022	dépenses imprévues	- 790.00 €
		Soit un total de + 0.00 €

**Recettes de Fonctionnement**

Soit un total de + 0.00 €

**Dépenses d'Investissement**

2313-79	Immo en cours - Rénovation toit école et autres	- 120 000.00 €
21312-79	Bâtiment scolaire - Rénovation toit école et autres	+ 120 000.00 €
20421-204-76	Subventions d'équipement	+ 2 126.20 €
		Soit un total de + 2 126.20 €

**Recettes d'Investissement**

28041582-040	amortissement subventions d'équipement	+ 2 126.20 €
		Soit un total de + 2 126.20 €

**Etant précisé que la durée d'amortissement sera d'un an. (voir délibération du 20/07/2021)**

## Informations communales et communautaires

### . Communales

. « Les Jardins d'Alex » : les promoteurs de cette future opération immobilière ont présenté à la Commune et à Haut Bugey Agglomération des observations relatives aux prescriptions de l'Orientation d'aménagement programmée (OAP) du PLUIH . Suite à une réunion de l'ensemble des parties, en raison de la pertinence de ces observations, celles-ci vont être intégrées à la procédure de modification du PLUIH actuellement en cours.

. Incivilités : de nouvelles incivilités sont signalées, cette fois dans le quartier du Briay notamment aux abords des immeubles locatifs de la SEMCODA. Les signalements nécessaires seront faits aux gendarmes par les habitants et la Commune. La SEMCODA a été alertée également.

### . Communautaires

. Conservatoire : les services rouvrent et de nouvelles disciplines sont même proposées, sans augmentation des tarifs.

. Subvention exceptionnelle de 12 000 € au centre hospitalier du Haut Bugey pour l'achat d'une table de réanimation néonatale.

## Questions diverses

### . Prochaines commissions :

- Finances – Affaires juridiques – Informatique : mardi 31 août à 18h30.

- Travaux – Forêt : jeudi 02 septembre à 18h30

- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale / communication : mercredi 1<sup>er</sup> septembre à 18h30.

- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté : jeudi 26 août à 18h30

. **Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 07 septembre à 19h00**

La séance est levée à 20h30.

**Le secrétaire de séance  
Stéphanie VOLLE**

